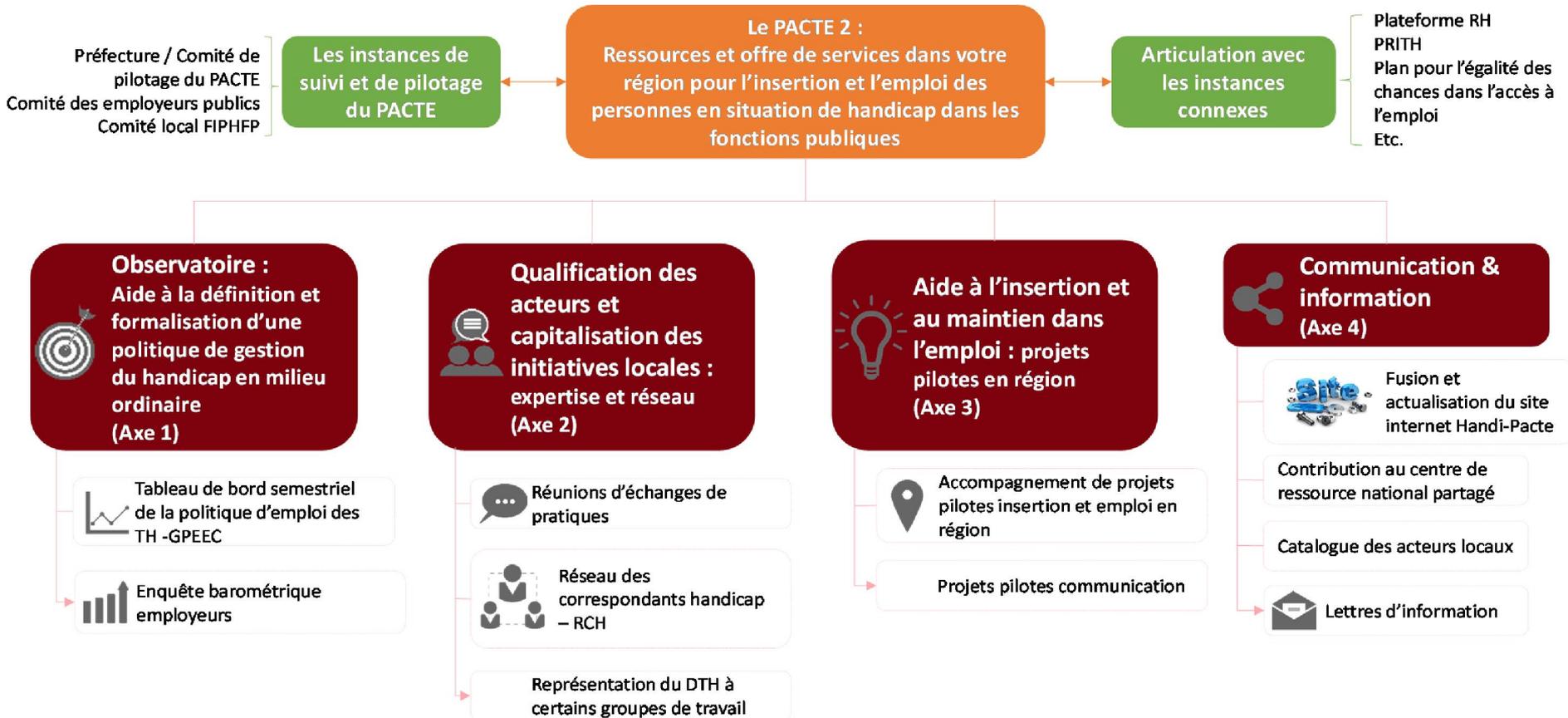


Handi-Pacte Fonction Publique Occitanie 2017 - 2020 pour l'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière

L'organisation du PACTE Occitanie



Le pilotage du Handi-Pacte

■ Les membres du Comité de pilotage :

- Le président : le Préfet de région ou son représentant
- Le FIPHFP : via son Délégué Territorial au Handicap (DTH)
- La Plateforme régionale inter-ministérielle d'appui à la GRH - SGAR Occitanie : Conseillère action sociale et environnement professionnel
- La Direccte : Directeur ou son représentant au titre du PRITH

■ Le rôle du Comité de pilotage :

- Décide de l'orientation des activités du Handi-Pacte
- Valide le plan d'actions annuel
- Assure le suivi administratif et l'évaluation des impacts des actions du Handi-Pacte

Le Comité des employeurs publics

■ Il est composé de :

- du représentant(e) du Préfet de région et du représentant du FIPHFP, qui en assurent conjointement l'animation ;
- du (ou des) Recteur(s) ou son (sa) représentant(e) ;
- du Directeur de l'Agence régionale de santé ou son (sa) représentant(e) ;
- d'un représentant du Conseil régional de la Région ;
- d'un représentant de chaque Conseil départemental ;
- d'un représentant des associations départementales des maires ;
- un représentant de la Fédération hospitalière régionale ;
- un représentant de l'association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) ;
- un représentant du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ;
- un représentant de chaque Centre de gestion de la fonction publique territoriale.

■ Son rôle

- Il prend connaissance du contenu des travaux réalisés par le prestataire Handi-Pacte.
- Il émet un avis sur les travaux réalisés.
- Il peut formuler des recommandations et des propositions d'actions au Comité de pilotage.

Le Comité local

- **Présidé par le Préfet de région**
- **Son rôle :**
 - Décliner la politique déterminée par le Comité national du FIPHFP en Occitanie
 - Délibère sur les projets qui lui soumettent les employeurs publics qui souhaitent mener des actions en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap
- **Le suivi des travaux du Handi-Pacte fait l'objet d'une inscription au moins annuelle à l'ordre du jour du Comité local du FIPHFP**

Le Plan d'action qui sous-tend le Handi-Pacte : trois orientations (1)

Orientation 1 : Développer et consolider une culture d'inclusion du handicap au sein des trois fonctions publiques



OBJECTIFS STRATEGIQUES

OS1/ Accompagner les employeurs publics à la définition d'une politique handicap et maintenir et valoriser la dynamique collaborative

OS2/ Identifier les besoins en recrutement et en formation par une gestion des ressources humaines anticipée

OS3/ Repérer et valoriser les initiatives locales en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap au travail



Déclinaison opérationnelle

Outiller les employeurs publics et faciliter la communication sur le handicap au sein des organisations et du réseau

Piloter en dynamique une politique de GPEEC territorialisée afin d'engager des actions de remédiation

Donner à voir ce qui se fait sur les territoires, dans les établissements, du point de vue des bénéficiaires, des employeurs et des opérateurs

Le Plan d'action qui sous-tend le Handi-Pacte (2)

Orientation 2 : Insérer et maintenir durablement en emploi les BOE au sein des trois fonctions publiques

OBJECTIFS STRATEGIQUES

OS4/ Encourager et faciliter le recrutement des BOE

OS5/ Accompagner les employeurs publics à l'élaboration de parcours de maintien dans l'emploi des TH en intra et inter-fonctions publiques

OS6/ Encourager la mobilisation des leviers de l'inclusion des BOE (accessibilité numérique, télétravail, sensibilisation du collectif de travail, ...)

Déclinaison opérationnelle

Encourager la mobilisation de la palette des outils de recrutement des BOE en fournissant un appui opérationnel : emplois « tremplins », apprentissage, emploi accompagné,...

Se donner les moyens d'une mobilité intra et inter-fonction publique

Repérer et mobiliser les acteurs, ressources, aides, nécessaire au maintien en et dans l'emploi des TH [actions sur l'offre et la demande]

Inclure l'accessibilité numérique dans les politiques handicap des établissements

Le Plan d'action qui sous-tend le Handi-Pacte (3)

Orientation 3 : Accompagner les employeurs publics sur leur visibilité de l'offre de service en faveur de l'inclusion des TH sur le territoire

OBJECTIFS STRATEGIQUES

OS7/ Porter à connaissance des employeurs publics les outils, aides, conseils du SPE

OS8/ Veiller à la cohérence et aux synergies entre la politique régionale handicap et les autres cadres d'intervention institutionnels

Déclinaison opérationnelle

Engager des campagnes de communication et d'information ciblées sur le SPE et ses composantes

Valoriser la politique régionale handicap dans la fonction publique auprès des instances régionales ad hoc et se nourrir en retour de leur expérience

Calendrier pour 2017-2018 du Pacte Occitanie 2

	sept-17	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	août-18
Cadrage	Capitalisation ex LR	Plan d'action	Sélection des projets pilotes (axe 3)	Comité local 04/12				Campagne déclaration FIPHFP				
Suivi et pilotage	Copil Lancement 13/09	Maquette tableau de pilotage	SEPH	Copil 2 19/12		COMEP 06/02 ?			Copil 3	Enquête annuelle employeurs	Rapport annuel	
Axe 1 - Observatoire (politique handicap & GPEEC)	Travaux préparatoires				Maquette tableau de bord GPEEC				Enquête employeurs - Volet GPEEC	Tableau de bord		
	Travaux pour la mise à jour de l'atlas: consolidation de données existantes, enquête auprès des non assujettis, collecte auprès des services déconcentrés de l'Etat, enquête BOETH...											
Axes 2 - Qualification des acteurs			RCH1 Echanges pratiques	REP 1 Pol. handicap	RCH2 Accessibilité numérique		Club DRH	REP 2 Empl. Acc.		RCH3 Mobilité inter FP		
Axe 3 - Projets pilotes	Phoning mobilisation & intégration des employeurs		Mise en œuvre du (des) projet(s) pilote(s) retenus									Phoning intégration des employeurs publics
Axe 4 - Communication	Relais site web, Groupe utilisateurs		Site web HP OCC	Mises à jour du site web au moins mensuellement et en tant que de besoin (veille, actus, agenda...)								
				Catalogue des acteurs locaux	LI1: Plan action, évènement régional HP, SEEPH					LI2: Observatoire (GPEEC, TB), bilan annuel HP		Catalogue des acteurs locaux

Vos rendez-vous clés sur l'année :

Réunions d'échanges de pratiques [REP]	Réunion des correspondants handicap [RCH]	Club DRH
<ul style="list-style-type: none">✓ Décembre 2017 : intégrer la politique handicap dans une démarche d'insertion et de maintien dans l'emploi✓ Avril 2018 : le contentieux du reclassement pour inaptitude : construire une procédure conforme aux approches réglementaires	<ul style="list-style-type: none">✓ Novembre-décembre 2017 : la mise en œuvre des dispositifs et aides en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi : outils, aides et partenaires✓ Mars 2018 : l'accessibilité numérique [partie Est du territoire]✓ Mai-Juin 2018 : la mobilité inter-fonction publique	<p>Avril 2018 : les obligations réglementaires relatives au maintien dans l'emploi (aménagement raisonnable du poste de travail, obligation de moyens de reclassement...)</p>

Vos interlocuteurs pour la mise en œuvre et l'animation du Pacte

Hélène GENIN
(Amnyos)
Chef de
projet/Animateur



Pierre JOLIDON
(Eneis)
Co-pilote du
Pacte/Animateur



**Soutenir et
développer la
dynamique
régionale**

Lailheina MATILLON
(Amnyos)
Chargée de
communication



Baptiste MARTIN
(Amnyos)
Data Analyst



Vos Contacts

Hélène GENIN

Hélène.genin@amnyos.com

Tél. : 06 28 51 64 07



Pierre JOLIDON

p.jolidon@groupe-eneis.com

Tél. : 06 98 92 78 79



Communication-Information : Lailheina MATILLON

pacte.occitanie@amnyos.com

www.handipacte-occitanie.org

Tél. : 01 73 78 12 39